

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 1 avril 2025

N° VA_DEL2025_45

Objet : Vente par la Ville à un particulier d'une bande de terrain rue de Babylone

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 avril à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Antoine MARSZALEK, ayant donné pouvoir à Catherine BOUTTÉ, Lionel BAPTISTE, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT, Mariam DEDEKEN étant excusés.

Par délibération de ce jour, le Conseil Municipal a :

- Constaté la désaffectation du domaine public d'une emprise de 33 m² environ de la parcelle cadastrée section LI n° 601
- Décidé son déclassement du domaine public communal.

La désaffectation ayant été constatée et le déclassement ayant été décidé, il est à présent proposé de procéder à la cession de l'immeuble.

Monsieur Xavier ROHART, qui demeure 52/1 rue de Babylone à côté de la parcelle cadastrée section LI n° 601, propriété de la Ville, souhaite acquérir une partie de 33 m² environ de ladite parcelle afin d'y aménager un garage et un abri de jardin.

Suite à l'évaluation par la Direction de l'Immobilier de l'Etat, M. Rohart et la Ville se sont mis d'accord pour un prix de vente de 180 € le m² pour une superficie approximative de 33 m², tous les frais (géomètre, notaire et pose de clôture) étant à la charge de l'acquéreur.

Le prix exact sera déterminé après mesurage par le géomètre.

Après avis de la Commission n°2 Travaux, aménagement, logement, urbanisme, environnement, VNR, environnement, développement durable,

agenda 21, foncier du mardi 11 mars 2025, Il est proposé aux membres du conseil :

- **d'accepter de vendre à M. ROHART Xavier une partie approximative de 33 m² de la parcelle cadastrée section LI 601 au prix de 180 € le m² ;**
- **d'autoriser la régularisation de l'acte de vente par acte notarié, tous les frais (notamment frais de géomètre, frais notariés et frais de pose de clôture), droits, taxes et honoraires étant à la charge de l'acquéreur ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents y afférant ;**
- **de décider que le transfert de propriété interviendrait le jour de la signature de l'acte de vente ;**
- **d'imputer la recette au budget de l'exercice en cours.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Victor BURETTE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 4 avril 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250401-210236-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 3 avril 2025

Département :
NORD

Commune :
VILLENEUVE D ASCQ

Section : LI
Feuille : 000 LI 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 21/01/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF NORD
POLE TOPOGRAPHIQUE GESTION
CADASTRA 22 RUE LAVOISIER 59466
59466 LOMME CEDEX
tél. 03 20 95 65 53 -fax
sdif.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

